

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au projet "Megafon"
au quartier Ninove-Scheut.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Le projet « Megafon » pour le quartier Ninove-Scheut me semble être un bon projet. Cependant, une seule exception m'interpelle et je me demande si ce projet rencontre réellement l'adhésion de la population.

Il s'agit de l'aménagement au croisement des rues Démosthène, du Souvenir et de l'Obus qui entraîne, si j'ai bien compris, la fermeture de la rue du Souvenir.

Je m'interroge aussi sur le nombre de participants qui ont décidé ce projet. Le Collège indique qu'il y a eu jusqu'à 26 participants, ce qui veut dire qu'en réalité, beaucoup moins participaient à la discussion et, vu que la zone Ninove-Scheut est fort étendue, les participants n'habitaient peut-être même pas aux abords immédiats de cet emplacement.

On parle ici tout même de couper une voirie et de supprimer 5 places de stationnement alors que ce quartier est déjà problématique en matière de stationnement. Je m'interroge aussi sur un possible changement de sens de circulation que le Collège évoque également.

Bref, ce projet réunit à lui seul beaucoup d'embûches et je doute de sa réussite.

Mes questions sont les suivantes :

Le Collège va-t-il mener une consultation plus large des habitants réellement impactés par cet aménagement, c'est-à-dire les voisins immédiats, avant la mise en œuvre de ce projet ?

Au sujet du sens de circulation à modifier et la fermeture de la rue, le Collège va-t-il faire une phase-test et demander un rapport de la police « trafic » ?

S. MOHAMMAD aborde ce projet au niveau philosophique. Elle explique que c'est un grand projet de grande envergure, en matière de « Participation ». Elle se réjouit que ce projet continue. D'ailleurs, un nouveau projet « Megafon » est prévu pour les quartiers Trèfles et La Roue. Elle entend les problèmes de parking et de mobilité mais, ici, l'objectif va bien au-delà de cela. Il s'agit de parler avec les citoyens de ce qu'ils veulent mettre en place. Ce projet est la possibilité de les entendre quant à la mise en place de leurs souhaits. Selon le groupe « ECOLO », il s'agit d'un projet qui permet à des habitants d'un même quartier de pouvoir se retrouver et de décider ensemble. « ECOLO » encourage le faire et vivre ensemble. La mobilisation des agents communaux dans ce projet est quelque chose de fantastique. La directrice des « Finances » a assisté à la première session de travail avec les habitants pour expliquer et vulgariser ce qu'est un budget extraordinaire. Il est agréable pour les habitants de comprendre comment fonctionne la Commune. Les habitants ont pu comprendre quelles étaient les contraintes de l'administration. Les agents travaillant derrière les bureaux peuvent être en contact direct avec les habitants. Ils peuvent leur

expliquer les différents éléments techniques, financiers et peuvent aussi soutenir la participation des citoyens en les éclairant sur la faisabilité, ou non, de certains projets. Selon « ECOLO », il s'agit de microprojets très intéressants qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de « Megafon » pour Cureghem, on va procéder à l'aménagement et à la verdunisation de l'angle Clinique/Clémenceau, des idées des habitants.

Quand on parle de « Participation », ce n'est pas quelque chose qui se fera en un claquement de doigt, cela peut prendre des mois et des années. Faire collaborer et participer tout le monde prend du temps et de l'énergie.

Aujourd'hui, il faut remercier l'Echevin de la « Participation » et de l'« Egalité des Chances » qui a mis en place ce projet démocratique. Ce n'est pas un coup de pub.

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante:

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Vous avez l'air de douter de la qualité du travail réalisé par notre service communal de la « Participation », notamment sur les techniques et méthodes pour constituer l'assemblée citoyenne.

Mais je tiens à vous rassurer en vous disant que notre équipe a mis en place une méthode garantissant représentativité de la population du quartier et mobilisation de tous les habitants et habitantes.

Ainsi, peut-être est-il important de rappeler quelques points de méthode.

D'abord, une lettre officielle de la Commune est envoyée à tous les ménages du quartier. Cette lettre est une invitation à se porter candidat à l'assemblée citoyenne. A cela s'ajoute un travail de mobilisation via les réseaux sociaux communaux, via le journal communal, via la mobilisation du tissu associatif et des comités de quartier. Nous allons même jusqu'à faire des opérations de mobilisation ponctuelle dans les établissements scolaires par exemple.

Sur la base des candidatures reçues, nous effectuons alors ce que nous appelons un « tirage au sort stratifié », ce qui revient à garantir la représentativité des habitants et habitantes du quartier (en termes d'âge, de genre, de catégorie socio-professionnelle...).

Sur cette base nous constituons l'assemblée de quartier. Cette assemblée a pour mandat d'identifier des projets prioritaires pour le quartier, avec l'appui des services communaux qui sont présents durant les travaux de l'assemblée et qui apportent de judicieux éclairages techniques, juridiques, financiers. Merci à eux pour leur mobilisation d'ailleurs.

Une fois les projets prioritaires identifiés, ils sont soumis au vote de l'ensemble des habitants et habitantes du quartier qui ont le choix de participer au vote ou non. Pour le vote, le service de la « Participation » mène un gros travail de mobilisation, via les asbl, les comités de quartiers et les divers canaux de communication de la Commune.

C'est donc ainsi que les projets qui sont ce soir proposés au Conseil sont nés, ont mûris et ont aboutis. Je pense que vous comme moi pouvons saluer ce travail précis et objectif mené par les services communaux.

Concernant le projet que vous mentionnez, la consultation large a déjà eu lieu par la phase de vote. Cependant, comme nous l'avons fait à Cureghem pour l'aménagement de l'angle Clinique/Clemenceau, nous allons revenir vers les riverains pour bien définir le plan d'aménagement. Une phase-test peut tout à fait être imaginée et un rapport du service police-traffic sera bien évidemment nécessaire.

F. CARLIER dit douter de l'efficacité de la consultation. C'est un projet merveilleux sur papier mais elle est certaine qu'après l'aménagement le Collège recevra des e-mails auxquels il ne répondra sans doute pas. En fait, on n'a pas besoin de « Megafon » car les citoyens qui viennent au Conseil tous les mois disent ce qu'ils veulent vraiment, mais le Collège ne les écoute pas.

Madame l'Echevine KAMMACHI rétorque que F. CARLIER ne comprend pas la philosophie de ce projet.

F. CARLIER répond qu'elle comprend bien la philosophie du projet mais que le Collège n'écoute pas les citoyens qui revendiquent chaque mois lors du Conseil communal. Concernant son interpellation relative au Bon-Air, plusieurs de choses ont été demandés via le projet « Megafon », mais on ne fait pas ce que les citoyens souhaitent ; à la place on leur crée des marres et autres aménagements.